



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 45  
 Nb de membres votants : 54  
 (dont 9 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2023.04.13/54</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 6 avril 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires :** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Ludovic GOGUE représentant Christophe RONGET

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Aline BONNEAU à Guy FRAISE, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Jean-Louis GUINATIER à Alain VERNISSE, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Roger LITAUDON, Isabelle MOULIN à Patrick AUBEL, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Laurent TALON à Henri PUJOS

**Absents :** Pascal BAUDELLOT, Marie-Agnès BONIN, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Monique SEROUX

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis MARQUANT

**N°54 – SANTE – Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Reconnaissance officielle de niveau 1 suite à l'appel à projet PNA 2022-2023 – convention et règlement d'usage**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2019-06-11/59 en date du 11 juin 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de territoire pour 3 ans,

**Vu** l'appel à projet 2021/2022 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et son volet 1- Emergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT),

**Vu** la délibération n°2021-04-15/63 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le dépôt de candidature pour l'élaboration du PAT dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation 2020/2021,

**Vu** la délibération n°2021-11-09/121 du 9 novembre 2021 par laquelle le conseil a adopté le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) sur la période 2021-2026,

**Vu** la délibération n°2021-12-06/137 du 6 décembre 2021 concernant l'approbation du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

**Vu** la délibération n°2022.02.14/11 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a approuvé les principaux éléments du dossier de candidature au titre de l'appel à projet 2021/2022 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et son volet 1 Emergence de nouveaux Projets Alimentaires,

**Vu** l'appel à projet 2022/2023 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et son volet 1 Emergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux,

**Vu** la délibération n° 2022.11.14/88 du 14 novembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le plan de financement au titre de l'ingénierie relatif à l'élaboration du dossier de candidature de l'appel à projet 2022/2023 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et son volet 1 Emergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux,

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2023.04.13/54</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

**Vu** le courrier en date du 16 mars 2023 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes stipulant la reconnaissance officielle du PAT communautaire de niveau 1 suite à l'appel à projet PNA 2022-2023,

**Considérant** que cette reconnaissance est valable pour une durée de 3 ans à compter de la date du courrier,

**Considérant** que cette reconnaissance induit l'utilisation de la marque « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture » valable pour trois ans,

**Considérant** qu'il convient d'approuver les conditions d'utilisation et d'usage de la marque,

### Il est exposé

Dans le cadre du programme national pour l'alimentation, un appel à projets national a été lancé pour la période 2022/2023 pour accompagner le développement de projets alimentaires territoriaux.

La Communauté de communes a candidaté le 9 janvier dernier afin d'obtenir la reconnaissance officielle de niveau 1.

Le projet présenté intitulé « **vers une structuration territoriale pour une alimentation saine, accessible et respectueuse de l'environnement** » porte ainsi l'ambition d'éduquer au bien manger et d'inciter les habitants à consommer une alimentation locale et de qualité, d'accompagner les agriculteurs vers une production respectueuse de l'environnement, d'aider à la structuration de filières agricoles et à la diversification des productions, d'assurer une communication valorisant les actions menées et permettant également l'interconnaissance et la coordination des acteurs.

Pour mener à bien ce projet, le budget estimé pour les 3 années du PAT émergent se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Taux	Montant
Accompagnement à l'animation d'ateliers de concertation (design de service)	3 600 €	Appel à projets du PNA 2022-2023	80 %	98 666 €
Organisation d'un événement "santé-nature-saveurs et culture" dans le cadre du projet Peps et contribuant à la valorisation du PAT	30 000 €	Union européenne - fonds Leader	10 %	12 330 €
Etude sur les besoins en matière de productions locales (productions existantes, quantités produites, identification des volumes nécessaires pour la restauration collective à l'échelle du périmètre communautaire, etc.)	15 000 €	Autofinancement	10 %	12 337 €
Communication (site vitrine, publication et édition)	7 200 €			
Frais salariaux Chargé.e de mission - contractuel.le (non permanent à 50%)	57 498 €			
Frais de déplacement et dépenses indirectes	10 035 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>123 333 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>100 %</b>	<b>123 333 €</b>

Sur la base de ces éléments, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a attribué une reconnaissance officielle de niveau 1 constituant un préalable à l'attribution d'une aide à l'émergence de PAT qui sera notifiée par ailleurs.

La reconnaissance ainsi attribuée est valable pour 3 ans et permet d'utiliser la marque « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture » selon les modalités stipulées dans la convention d'utilisation et le règlement d'usage ci-annexés.

DELIBERATION N°	2023.04.13/54
CLASSIFICATION	8.4

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la reconnaissance officielle de niveau 1 basée sur le projet présenté,
- de valider les modalités de la convention d'utilisation de la marque « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture », et son règlement d'usage ci-annexés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document correspondant et à effectuer les démarches nécessaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée par voie électronique le  
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C  
Le Président,

